



Banque HSBC Canada et Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada – Offres de bienvenue

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions d'avoir choisi la HSBC au Canada pour tous vos besoins en matière de services bancaires et de gestion de patrimoine.

Afin de vous remercier de votre participation au Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada, nous vous proposons certaines offres exclusives :

1. À titre de résident permanent du Canada, de détenteur d'un permis de travail ou d'étudiant international, vous pourriez recevoir une remise pouvant aller jusqu'à 350 \$ à l'ouverture d'un compte-chèques de la HSBC.

Exigences	HSBC Premier ¹	HSBC Advance ²	Compte-chèques pour étudiant ³	Compte d'épargne jeunesse ³
Compte-chèques	HSBC Premier	HSBC Advance	Compte-chèques pour étudiants	Compte d'épargne jeunesse
Dépôts ou placements dans les 30 jours civils suivant l'ouverture du compte	25 000 \$	5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Services bancaires en ligne de la HSBC	Inscription exigée dans les 30 jours civils suivant l'ouverture du compte-chèques			
Prime de bienvenue	300 \$	200 \$	50 \$	50 \$
Prime pour l'ouverture d'un compte en ligne	50 \$	50 \$	50 \$	Ne s'applique pas

2. Vous pourriez obtenir une carte de crédit de la HSBC même si vous n'avez pas d'antécédents de crédit au Canada (limite allant jusqu'à 5 000 \$CA) en vertu de l'offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants.
3. Profitez d'une période de grâce prolongée de six mois (valeur allant jusqu'à 209 \$CA) pour atteindre le solde minimal requis pour HSBC Premier¹ ou HSBC Advance² (jusqu'à douze mois), ou ne payez aucuns frais mensuels pour votre compte-chèques Performance avec opérations illimitées admissible (durant douze mois à compter de la date d'ouverture de votre compte) en vertu de l'offre de prolongation de la période de grâce/d'annulation des frais mensuels. Le compte-chèques pour étudiants et le compte d'épargne jeunesse de la HSBC sont toujours exempts de frais mensuels.
4. Vous pourriez recevoir une prime de 100 \$CA en vertu de l'offre de prime pour le dépôt de la paie si vous vous inscrivez au dépôt de la paie dans les six mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.
5. Vous pourriez recevoir une prime de 50 \$CA en vertu de l'offre de prime pour le débit préautorisé si vous établissez deux débits préautorisés récurrents différents dans les trois mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.
6. Vous pourriez recevoir une prime de 50 \$CA en vertu de l'offre de prime pour le paiement de factures en ligne si vous établissez deux paiements de facture en ligne différents dans les trois mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.
7. Vous pourriez recevoir une prime de 50 \$CA en vertu de l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises si vous effectuez deux transferts télégraphiques internationaux ou transferts internationaux en devises dans les six mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.

8. Vous pourriez recevoir une prime de 50 \$CA en vertu de l'offre de prime relative à un coffre si vous vous inscrivez au service de coffre auprès de la HSBC dans les six mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.

Les termes utilisés ci-dessus ont le sens qui leur est donné dans les définitions ci-après.

Pour profiter des offres décrites ci-dessus et recevoir la prime, vous devez répondre aux conditions de chaque offre.

Veillez consulter les conditions ci-jointes pour connaître les détails de chaque offre.

Publié par la HSBC au Canada.

En vigueur à compter du 17 mai 2021

¹ Pour être admissible à HSBC Premier, vous devez avoir un compte-chèques HSBC Premier actif et maintenir un solde d'au moins 100 000 \$ en dépôts et en placements personnels auprès de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, avoir un prêt hypothécaire résidentiel personnel à la Banque HSBC Canada dont le montant initial était d'au moins 500 000 \$, ou effectuer un dépôt de revenu de 6 500 \$ chaque mois civil et démontrer que vous possédez 100 000 \$ ou plus en actifs sous gestion au Canada. Des frais mensuels vous seront facturés si vous ne répondez pas à au moins un des critères d'admissibilité susmentionnés six mois après la date d'ouverture du compte. Pour tous les détails sur les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter la brochure [Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements](#), que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à www.hsbc.ca.

² Pour être admissible à HSBC Advance, vous devez avoir un compte-chèques HSBC Advance actif et maintenir un solde de 5 000 \$ en dépôts et placements personnels auprès de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, ou détenir un solde de prêts hypothécaires résidentiels personnels à la Banque HSBC Canada d'au moins 150 000 \$. Des restrictions s'appliquent. Des frais mensuels vous seront facturés si vous ne répondez pas à au moins un des critères d'admissibilité susmentionnés six mois après la date d'ouverture du compte. Pour tous les détails sur les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter la brochure [Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements](#), que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à www.hsbc.ca.

³ Le compte d'épargne jeunesse de la HSBC vous est offert jusqu'à votre 19^e anniversaire, à moins que vous soyez admissible aux avantages HSBC Premier. Avantages HSBC Premier : Ce compte est offert aux jeunes de moins de 28 ans si, au moment de l'ouverture du compte, leur parent ou leur tuteur est un client HSBC Premier.

Le compte-chèques pour étudiants est offert aux étudiants à temps plein de niveau postsecondaire pendant une période de cinq ans, sur présentation d'une preuve d'inscription. Le compte pourra rester ouvert deux années de plus sur présentation d'une preuve d'inscription à un programme d'études postsecondaires. Vous devez également avoir au moins 18 ans.

Pour tous les détails sur les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter la brochure [Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements](#), que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à hsbc.ca/frais_de_gestion.

Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada – Offres de bienvenue

Conditions

En vigueur à compter du 17 mai 2021

Les présentes conditions régissent le **Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada**.

- 1. Définitions.** Dans les présentes conditions, les définitions suivantes ont le sens qui leur est associé ci-dessous :
- a. «**Permis de travail lié à un programme coopératif ou de stage**» désigne un permis de travail délivré par le gouvernement du Canada afin de soutenir un programme d'études offert au Canada par un établissement d'enseignement désigné.
 - b. «**Offre de prime pour l'ouverture d'un compte en ligne**» désigne un paiement de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 13.
 - c. «**Compte admissible**» désigne un compte d'épargne jeunesse de la HSBC, un compte-chèques pour étudiants de la HSBC, un compte-chèques Performance avec opérations illimitées de la HSBC, un compte-chèques HSBC Advance ou un compte-chèques HSBC Premier, individuel ou conjoint, ouvert après le 17 mai 2021, par une personne qui, au moment de l'ouverture du compte, remplissait les conditions décrites à la section 2.
 - d. «**Transfert télégraphique en devise admissible**» désigne un transfert télégraphique ou un transfert international de la HSBC effectué à partir d'un compte de la HSBC au Canada vers un autre compte dans un autre pays et dans une autre devise.
 - e. «**Critères d'admissibilité**» signifie :
 - i. Pour être admissible à HSBC Premier, vous devez respecter au moins l'un des critères suivants :
 - a. avoir un solde de la relation globale d'au moins 100 000 \$CA;
 - b. avoir un montant total initial en prêts hypothécaires d'au moins 500 000 \$CA;
 - c. effectuer un dépôt de revenu de 6 500 \$ chaque mois civil et démontrer que vous possédez 100 000 \$ ou plus en actifs sous gestion au Canada;
 - d. être admissible à HSBC Premier dans un autre pays.
 - ii. Pour être admissible à HSBC Advance, vous devez respecter au moins l'un des critères suivants :
 - a. avoir un solde de la relation globale d'au moins 5 000 \$CA;
 - b. avoir un montant total initial en prêts hypothécaires d'au moins 150 000 \$CA.
 - f. «**Offre de prolongation de la période de grâce/d'annulation des frais mensuels**» désigne les douze (12) mois accordés pour atteindre le solde minimal requis pour un compte HSBC Premier¹ ou HSBC Advance², ou ne payer aucuns frais mensuels sur votre compte-chèques Performance avec opérations illimitées à compter de la date d'ouverture s'il s'agit du compte admissible, si vous remplissez les conditions décrites à la section 11.
 - g. «**HSBC**» désigne la Banque HSBC Canada et ses filiales.
 - h. «**Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada**» désigne le programme offert par la HSBC aux nouveaux arrivants et aux jeunes et étudiants nouvellement arrivés.
 - i. «**Services bancaires en ligne de la HSBC**» désigne la plateforme de services bancaires en ligne de la HSBC.
 - j. «**Offre de prime pour les nouveaux clients**» désigne un paiement de 300 \$CA pour HSBC Premier¹ ou de 200 \$CA pour HSBC Advance², si vous remplissez les conditions décrites à la section 4.
 - k. «**Nouvel arrivant**» désigne une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne, qui a atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au Canada et qui i) a obtenu un statut de résident permanent au Canada au cours des cinq (5) années précédant l'établissement du produit admissible ou ii) détient un permis de travail valide au Canada (à l'exception d'un permis de travail lié à un programme coopératif ou de stage) délivré pour une durée d'au moins douze (12) mois au cours des cinq (5) années précédant l'établissement du produit admissible.
 - l. «**Offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants**» désigne une carte de la HSBC assortie d'une limite de crédit pour les nouveaux arrivants, qui n'est assujettie à aucune exigence de garantie, si vous remplissez les conditions décrites à la section 13.
 - m. «**Limite de crédit pour les nouveaux arrivants**» signifie :
 - i. Jusqu'à 1 000 \$CA pour les jeunes et étudiants nouvellement arrivés (vous devez avoir atteint l'âge de la majorité) ou nouveaux arrivants qui sont des clients des services bancaires aux particuliers de la HSBC.

- ii. Jusqu'à 2 500 \$CA pour les nouveaux arrivants qui sont des clients HSBC Advance.
- iii. Jusqu'à 5 000 \$CA pour les nouveaux arrivants qui sont des clients HSBC Premier.
- n. **«Jeunes et étudiants nouvellement arrivés»** désigne une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne, qui n'est pas considérée comme un nouvel arrivant et qui détient un permis d'études valide au Canada délivré au cours des trois (3) années précédant l'établissement du produit admissible pour une durée d'au moins douze (12) mois.
- o. **«Offre(s)»** désigne l'offre de prime pour les nouveaux clients, l'offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des jeunes et des étudiants, l'offre de prime pour le dépôt de la paie, l'offre de prime relative à un coffre, l'offre de prolongation de la période de grâce/d'annulation des frais mensuels, l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises, l'offre de prime pour le paiement de factures en ligne, l'offre de prime pour le débit préautorisé, l'offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants et l'offre de prime pour l'ouverture de compte en ligne.
- p. **«Offre de prime pour le dépôt de la paie»** désigne un paiement de 100 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 6.
- q. **«Offre de prime pour le débit préautorisé»** désigne un paiement de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 7.
- r. **«Offre de prime pour le paiement de factures en ligne»** désigne un paiement de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 8.
- s. **«Offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises»** désigne un paiement de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 9.
- t. **«Transfert télégraphique en devise admissible»** désigne un transfert télégraphique ou un transfert international de la HSBC effectué à partir d'un compte de la HSBC au Canada vers un autre compte dans un autre pays et dans une autre devise.
- u. **«Offre de prime relative à un coffre»** désigne un paiement de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 10.
- v. **«Offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des jeunes et des étudiants»** désigne un paiement de 50 \$CA si vous ouvrez un compte-chèques pour étudiants ou un compte d'épargne jeunesse de la HSBC, si vous remplissez les conditions décrites à la section 5.
- w. **«Solde de la relation globale»** comprend :
 - i. le solde moyen des dépôts dans vos comptes-chèques et vos comptes d'épargne personnels détenus auprès de la HSBC, y compris les comptes conjoints, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les régimes enregistrés (incluant les comptes d'épargne libre d'impôt) pour le cycle mensuel;
 - ii. la valeur marchande de vos placements personnels détenus auprès de Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. (FIHC)¹ le dernier jour du mois;
 - iii. la valeur marchande de vos placements personnels détenus auprès de InvestDirect HSBC² le dernier jour du mois;
 - iv. la valeur marchande de vos placements personnels détenus auprès de Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.³ le dernier jour du mois; et
 - v. la valeur marchande de vos placements personnels détenus dans les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) de la Banque HSBC Canada le dernier jour du mois.
- «Solde de la relation globale»** ne comprend pas :
 - i. les fonds détenus dans des comptes que nous n'avons pas pu établir comme faisant partie de votre relation bancaire personnelle;
 - ii. les comptes individuels détenus par des personnes avec lesquelles vous pourriez détenir des comptes conjoints; et
 - iii. les soldes des prêts personnels, des marges de crédit, des protections en cas de découvert, des prêts hypothécaires et des cartes de crédit.
- x. **«Montant total en prêts hypothécaires»** désigne le montant que vous deviez initialement à la Banque HSBC Canada pour votre ou vos prêts hypothécaires résidentiels personnels actifs et en règle.

2. Admissibilité au Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC

- a. Pour être admissible au Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada et aux offres, vous devez répondre aux critères suivants :

- i. être un nouvel arrivant ou un jeune ou étudiant nouvellement arrivé;
 - ii. ne pas avoir détenu un compte ou un autre produit auprès de la HSBC, à tout moment entre le 30 mai 2016 et la date de l'établissement d'un produit admissible;
 - iii. respecter toutes les conditions applicables relatives aux produits que vous vous procurez auprès de la HSBC.
- b. La HSBC se réserve le droit d'exiger la confirmation que vous respectez les critères pour être considéré comme un nouvel arrivant ou un étudiant nouvellement arrivé. Les documents acceptables comprennent une confirmation de résidence permanente au Canada, un permis de travail valide au Canada ou un permis d'études valide au Canada (y compris, s'il y a lieu, un permis de travail lié à un programme coopératif ou de stage).

3. Réception des offres

- a. Votre compte ou vos comptes doivent être ouverts et en règle pour qu'une prime soit versée.
- b. Pour les comptes conjoints, un maximum d'une (1) prime sera versée par offre. Pour chaque client, un maximum d'une (1) prime sera versée par offre.
- c. Pour les comptes conjoints, les renseignements du demandeur principal seront les renseignements figurant au dossier pour les communications relatives au Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada. Tout paiement, avis, relevé de compte ou document envoyé au demandeur principal permettra de satisfaire nos obligations envers tous les titulaires du compte conjoint.

4. Offre de prime pour les nouveaux clients

4.1 Prime pour les nouveaux clients HSBC Premier

- a. Conditions d'admissibilité
Pour être admissibles à l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Premier, vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous devez d'abord :
 - i. ouvrir un compte admissible, c'est-à-dire un compte-chèques HSBC Premier, auprès de la Banque HSBC Canada;
 - ii. effectuer un dépôt d'au moins 25 000 \$CA pour atteindre le solde de la relation globale minimal dans **le mois** suivant l'ouverture du compte admissible. Le solde de la relation globale de 25 000 \$ doit être maintenu pendant **trois (3) mois civils**;
 - iii. s'inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans **le mois** suivant l'ouverture du compte (trois mois pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international);
 - iv. être considéré comme un nouvel arrivant; et
 - v. n'avoir reçu aucune autre offre de bienvenue de la HSBC se rapportant au compte, y compris, sans s'y limiter, une offre de bienvenue HSBC Premier.
- b. Traitement
 - i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de six (6) mois après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Premier figurant à la section 4.1 a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2021, compte tenu du délai de 30 jours pour respecter le critère relatif au solde de la relation globale, la prime sera versée dans le compte avant la fin de novembre 2021.)
- c. Récupération
 - i. L'offre de prime pour les nouveaux clients est soumise à la condition que le compte admissible reste ouvert et soit en règle pendant au moins une (1) année civile après la fin du mois durant lequel l'offre est reçue.
 - ii. Si vous ne respectez pas les conditions ci-dessus après le versement de la prime pour les nouveaux clients HSBC Premier, nous pourrions retirer le montant intégral de la prime de votre compte admissible ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Premier dans un délai d'un (1) mois.

4.2 Prime pour les nouveaux clients HSBC Advance

- a. Conditions d'admissibilité
Pour être admissibles à l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Advance, vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous devez d'abord :

- i. ouvrir un compte admissible, c'est-à-dire un compte-chèques HSBC Advance, auprès de la Banque HSBC Canada;
 - ii. effectuer un dépôt d'au moins 5 000 \$CA pour atteindre le solde de la relation globale minimal dans **le mois** suivant l'ouverture du compte admissible. Le solde de la relation globale de 5 000 \$ doit être maintenu pendant **trois (3) mois civils**;
 - iii. s'inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans **le mois** suivant l'ouverture du compte (trois mois pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international);
 - iv. être considéré comme un nouvel arrivant; et
 - v. n'avoir reçu aucune autre offre de bienvenue de la HSBC se rapportant au compte, y compris, sans s'y limiter, une offre de bienvenue HSBC Advance.
- b. Traitement
- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de six (6) mois après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Advance figurant à la section 4.1a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2021, compte tenu du délai de 30 jours pour respecter le critère relatif au solde de la relation globale, la prime sera versée dans le compte avant la fin de novembre 2021.)
- c. Récupération
- i. L'offre de prime pour les nouveaux clients est soumise à la condition que le compte admissible reste ouvert et soit en règle pendant au moins une (1) année civile après la fin du mois durant lequel l'offre est reçue.
 - ii. Si vous ne respectez pas les conditions ci-dessus après le versement de la prime pour les nouveaux clients HSBC Advance, nous pourrions retirer le montant intégral de la prime de votre compte admissible ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Advance dans un délai d'un (1) mois.

5. Offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des jeunes et des étudiants

- a. Conditions d'admissibilité
- Pour être admissibles à l'offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des jeunes et des étudiants, vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous devez d'abord :
- i. déposer un solde total minimal de 1 000 \$CA dans le compte admissible dans **le mois** suivant son ouverture. Le solde de la relation globale de 1 000 \$ doit être maintenu pendant **trois (3) mois civils**;
 - ii. s'inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans le mois suivant l'ouverture du compte admissible (trois mois pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international); les titulaires d'un compte d'épargne jeunesse ne sont pas tenus de s'inscrire aux services bancaires en ligne pour être admissibles à cette offre;
 - iii. être considéré comme un jeune ou étudiant nouvellement arrivé; et
 - iv. n'avoir reçu aucune autre offre de bienvenue de la HSBC se rapportant au compte admissible, y compris, sans s'y limiter, une offre de bienvenue HSBC Premier ou une offre de bienvenue HSBC Advance; et
 - v. ouvrir un compte admissible auprès d'une succursale de la Banque HSBC Canada.
- b. Traitement
- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **six (6) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des jeunes et des étudiants figurant à la section 5a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2021, compte tenu du délai de 30 jours pour respecter le critère relatif au solde de la relation globale, la prime sera versée dans le compte avant la fin de novembre 2021.)
- c. Récupération
- i. L'offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des étudiants est soumise à la condition que le compte admissible reste ouvert et soit en règle pendant au moins une (1) année civile après la fin du mois durant lequel l'offre est reçue.
 - ii. Si vous ne respectez pas la condition ci-dessus après le versement de la prime pour les nouveaux clients à l'intention des étudiants, nous pourrions retirer le montant intégral de la prime de votre compte

admissible ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des étudiants dans un délai d'un (1) mois.

6. Offre de prime pour le dépôt de la paie

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de prime pour le dépôt de la paie, vous devez d'abord :

- i. transférer ou établir le dépôt direct de votre paie dans votre compte admissible dans les **six (6) mois** suivant son ouverture;
- ii. recevoir au moins un (1) dépôt de paie dans les **six (6) mois** suivant l'ouverture du compte admissible; et
- iii. Vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous ne devez avoir reçu aucune offre de prime pour le dépôt de la paie en vertu du Programme de services bancaires aux employés d'entreprise de la HSBC ou toute offre semblable se rapportant au compte admissible ou à tout autre compte détenu auprès de la HSBC, qu'il soit individuel ou conjoint.

b. Traitement

- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **trois (3) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour le dépôt de la paie figurant à la section 6a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2021 et que la première paie est reçue en septembre 2021, la prime sera versée dans le compte avant la fin de décembre 2021.)
- ii. Si vous recevez une offre de prime pour le dépôt de la paie, vous ne serez pas admissible à une offre de prime pour le dépôt de la paie en vertu du Programme de services bancaires aux employés d'entreprise de la HSBC ou à toute offre semblable.
- iii. La HSBC se réserve le droit de déterminer ce qui est considéré comme une paie.

7. Offre de prime pour le débit préautorisé

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de prime pour le débit préautorisé, vous devez d'abord :

- i. établir **deux (2)** débits préautorisés mensuels récurrents **différents**, comme un paiement à un fournisseur de services (facture de services publics, abonnement à un centre de conditionnement physique), à partir de votre compte admissible dans les **trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;
- ii. Le premier versement de chaque débit préautorisé doit être effectué dans votre nouveau compte admissible et compensé dans les **trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;
- iii. Vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous ne devez avoir reçu aucune offre de prime pour le débit préautorisé en vertu du Programme de services bancaires aux employés d'entreprise de la HSBC ou toute offre semblable se rapportant au compte admissible ou à tout autre compte détenu auprès de la HSBC, qu'il soit individuel ou conjoint.

b. Traitement

- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **trois (3) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour le débit préautorisé figurant à la section 7a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2021 et que le premier versement de chaque débit préautorisé est effectué et compensé en juillet 2021, la prime sera versée dans le compte avant la fin d'octobre 2021.)
- ii. Si vous recevez une offre de prime pour le débit préautorisé, vous ne serez pas admissible à une offre de prime pour le débit préautorisé en vertu du Programme de services bancaires aux employés d'entreprise de la HSBC ou à toute offre semblable.

8. Offre de prime pour le paiement de factures en ligne

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de prime pour le paiement de factures en ligne, vous devez d'abord :

- i. établir **deux (2)** paiements de facture **différents**, par exemple pour les fournisseurs de services (factures de services publics, de services de télévision, etc.), au moyen des services bancaires en ligne ou des services bancaires mobiles de la HSBC à partir de votre nouveau compte admissible dans les **trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;

- ii. Les paiements de facture doivent être portés au débit de votre nouveau compte admissible et doivent être compensés dans les **trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;
- iii. Vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous ne devez avoir reçu aucune offre semblable se rapportant au compte admissible ou à tout autre compte détenu auprès de la HSBC, qu'il soit individuel ou conjoint.

b. Traitement

- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **trois (3) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour le paiement de factures en ligne figurant à la section 8a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2021 et que les paiements de facture sont portés au débit du compte et compensés en juillet 2021, la prime sera versée dans le compte avant la fin d'octobre 2021.)
- ii. Si vous recevez une offre de prime pour le paiement de factures en ligne, vous ne serez pas admissible à toute offre semblable.

9. Offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises, vous devez d'abord :

- i. effectuer au moins **deux (2)** transferts télégraphiques en devises admissibles dans les **six (6) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;
- ii. Vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous ne devez avoir reçu aucune offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises ou offre semblable se rapportant au compte admissible ou à tout autre compte détenu auprès de la HSBC, qu'il soit individuel ou conjoint.

b. Traitement

- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **trois (3) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises figurant à la section 9a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2021 après le traitement de deux (2) transferts télégraphiques en devises admissibles en septembre 2021, la prime sera versée dans le compte avant la fin de décembre 2021.)
- ii. Si vous recevez une offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises, vous ne serez pas admissible à toute offre semblable.

10. Offre de prime relative à un coffre

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de prime relative à un coffre, vous devez d'abord :

- i. vous inscrire au service de coffre auprès de la HSBC dans toute succursale où il est offert au Canada dans les **six (6) mois** suivant l'ouverture de votre compte admissible;
- ii. payer les frais de coffre exigés, calculés au prorata pour l'année courante et en entier pour l'année suivante, à partir de votre compte admissible.

b. Traitement

- i. La prime sera versée dans votre compte admissible au mois d'avril de l'année suivant l'année de votre inscription au service de coffre auprès de la HSBC.

11. Offre de prolongation de la période de grâce/d'annulation des frais mensuels

a. Traitement

- i. Si votre compte admissible est un compte-chèques HSBC Premier ou HSBC Advance, vous bénéficierez automatiquement d'une période de douze (12) mois pour atteindre le solde minimal requis pour ce compte.
- ii. Si vous ne respectez pas les critères d'admissibilité après douze (12) mois, vous devrez payer :
 - a. pour un compte HSBC Premier, les frais pour solde inférieur aux critères d'admissibilité applicables à votre compte précisés dans la brochure [Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements](#), que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne à www.hsbc.ca;

- b. pour un compte HSBC Advance, les frais pour solde inférieur aux critères d'admissibilité applicables à votre compte précisés dans la brochure [Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements](#), que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne à www.hsbc.ca.
- iii. Si votre compte admissible est un compte-chèques Performance avec opérations illimitées, vous ne paierez aucuns frais mensuels durant douze (12) mois à compter de la date d'ouverture de votre compte admissible. Après douze (12) mois, vous devrez payer les frais mensuels s'appliquant à votre compte admissible précisés dans la brochure [Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements](#), que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne à www.hsbc.ca.

12. Offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants, vous devez :

- i. soumettre une demande de carte de crédit de la HSBC;
- ii. répondre aux critères d'admissibilité de la carte Mastercard de la HSBC qui figurent dans la demande, notamment les suivants :
 - pour la carte Mastercard HSBC Advance, il faut être un client HSBC Advance²;
 - pour la carte Mastercard HSBC Premier, il faut être un client HSBC Premier¹;
 - pour la carte Mastercard^{MD} HSBC Premier World Elite^{MD}, il faut être un client HSBC Premier¹ dont le revenu annuel personnel est d'au moins 80 000 \$ (avant impôt) ou dont le revenu annuel du ménage est d'au moins 150 000 \$ (avant impôt) ou avoir au moins 400 000 \$ en actifs sous gestion (liquidités, actifs à investir détenus auprès d'établissements financiers au Canada);
 - pour la carte Mastercard^{MD} HSBC World Elite^{MD}, il faut avoir un revenu annuel personnel d'au moins 80 000 \$ (avant impôt) ou un revenu annuel du ménage d'au moins 150 000 \$ (avant impôt) ou avoir au moins 400 000 \$ en actifs sous gestion (liquidités, actifs à investir détenus auprès d'établissements financiers au Canada); et
 - obtenir une approbation conformément au processus habituel d'évaluation du crédit de la HSBC.

b. Traitement

- i. Une carte Mastercard de la HSBC assortie d'une limite de crédit pour les nouveaux arrivants sera offerte aux clients admissibles.
- ii. Si vous souhaitez obtenir une limite de crédit supérieure à celle qui est proposée aux termes de l'offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants, veuillez communiquer avec un représentant de la HSBC pour savoir comment présenter votre demande.

13. Offre de prime pour l'ouverture d'un compte en ligne

a. Conditions d'admissibilité

- i. Ouvrir votre premier compte admissible en ligne
- ii. Être admissible à l'une des offres suivantes dans le cadre du Programme pour les nouveaux arrivants :
 - a. prime pour les nouveaux clients
 - b. prime pour les nouveaux clients à l'intention des étudiants
- iii. Les titulaires d'un compte d'épargne jeunesse ne sont pas admissibles à l'offre de prime pour l'ouverture d'un compte en ligne.

b. Traitement

- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de six (6) mois après que vous aurez respecté les critères figurant à la section 13a). Plus précisément, si le compte admissible est ouvert en mai 2021 en suivant le processus d'ouverture de compte en ligne de la HSBC, compte tenu du délai de 30 jours pour respecter le critère relatif au solde de la relation globale, la prime sera versée dans le compte avant la fin de novembre 2021.
- ii. Pour les comptes conjoints, un maximum d'une prime sera versée par offre. Pour chaque client, un maximum d'une prime sera versée par offre.

- c. Récupération
 - i. L'offre de prime pour l'ouverture d'un compte en ligne est soumise à la condition que le compte admissible reste ouvert et soit en règle pendant au moins une (1) année après la fin du mois durant lequel l'offre est reçue.
 - ii. Si vous ne respectez pas la condition ci-dessus, vous serez obligé de rembourser à la HSBC le montant intégral du paiement versé dans le cadre de l'offre de prime pour l'ouverture d'un compte en ligne. Nous pourrions en retirer le montant intégral de votre compte admissible ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre de prime pour l'ouverture d'un compte en ligne dans un délai d'un (1) mois.

15. Imposition. Il pourrait y avoir des incidences fiscales liées aux offres et aussi au remboursement de toute offre. En règle générale, aucun reçu fiscal n'est délivré à l'égard d'une offre. La HSBC ne fournit pas de conseils fiscaux. Si vous avez besoin de conseils fiscaux se rapportant à une offre ou à toute autre utilisation des produits ou services de la HSBC, veuillez communiquer avec votre conseiller fiscal personnel.

16. Exclusions

- a. Les employés de la Banque HSBC Canada et de ses filiales ne sont pas admissibles aux offres.
- b. Ces offres ne peuvent être combinées à des offres en vertu du Programme pour nouveaux arrivants de la HSBC, ni à des offres semblables en vertu du Programme de services bancaires aux employés d'entreprise et du programme Partager son expérience (offre de prime de bienvenue).
- c. Pour être admissible aux offres de bienvenue de la HSBC pour 2021, vous devez être un résident canadien (une preuve de votre adresse pourrait être exigée).
- d. Les clients qui détiennent un compte conjoint sont admissibles aux offres seulement si tous les titulaires de compte sont admissibles au Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada en vertu de la section 2.

17. Modifications. Ces offres peuvent être modifiées, prolongées ou annulées au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.

18. Droit de résiliation. La HSBC se réserve le droit de modifier toute condition, en tout temps et sans préavis, ainsi que de refuser ou de résilier la participation de toute personne à ces offres.